

## LA SITUATION PREVISIONNELLE DE LA COMMUNE AU 31/12/2016

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Charges de gestion courante : 728 735 €	Produit de services : 224 300 €	Remboursement du capital de la dette : 210 170 €	Epargne brute : 10 400 €
Frais de personnel : 1 333 533 €	Impôts et taxes : 1 472 736 €	Opérations d'équipement nouvelles : 730 820 €	Dotations : 65 405 €
Subventions et contributions : 228 128 €	Dotations : 597 980 €		Emprunt : 460 500 €
Autre : 43 800 €			Cessions : 235 000 €
Intérêts de la dette : 47 640 €	Autre : 97 220 €		Fond de roulement : 229 945,18 €
Epargne brute : 10 400 €		Restes-à-réaliser : 60 260,18 €	

## TAUX DE TAXES 2016

Les taux des impôts locaux, pour la part communale, doivent être votés chaque année pour le 15 avril. Le conseil municipal réuni le 23 mars 2016 a voté les taux suivants :

	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	12.75 %	13.01 %	13.27 %
Foncier bâti	18.89 %	19.27 %	19.66 %
Foncier non bâti	89.88 %	91.68 %	92.51 %

**Zoom sur...**  
Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'avant dernière année pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

Lettre n° 1  
JUN 2016

# La mairie vous informe



Notre volonté est de limiter au maximum l'augmentation de la part communale des impôts locaux mais nous éprouvons de plus en plus de difficultés à équilibrer le budget.

Les dotations de l'Etat baissent à nouveau en 2016. Le prélèvement pour le redressement des comptes publics a doublé. Il est passé de 45.000€ en 2015 à 90.000€ en 2016 pour Baziège.



Outre une augmentation de 4,5% des impôts intercommunaux décidé par le Sicoval, ce dernier réduit la dotation de solidarité communautaire de 22.575€ en 2016 et 42.971€ en 2017. Afin d'équilibrer son budget le Sicoval a décidé de facturer aux communes une partie des services rendus et c'est encore 20.000€ que nous percevons en moins.

Par ailleurs, nous devons verser au Sicoval 172.635€ au titre du pool routier 2012-2014 que nous rembourserons sur 3 ans.



Dans ce contexte, nous avons été amenés à effectuer des arbitrages budgétaires inévitables pour maintenir des services indispensables à tous.

Les marges de manœuvre sont faibles. Nous avons plusieurs leviers que nous avons utilisés simultanément :

- ▶ Augmentation de certains tarifs.
- ▶ Optimisation de la politique ressources humaines.
- ▶ Limitation des dépenses de fonctionnement.
- ▶ Cessions de certains biens pour assurer les investissements à venir.
- ▶ Diminution de l'endettement.



Le tout gratuit est-il terminé ?

Sera-t'il encore possible d'assurer les mêmes services à l'avenir ?

Le Maire,  
Jean-François ROUSSEL

## LE BUDGET 2016

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette.) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes,...

La **section d'investissement** comporte pour les dépenses : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement, les investissements de la collectivité.

Et pour les recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État, la taxe locale d'équipement, le FCTVA, etc ...

## LE FONCTIONNEMENT

### Les recettes

Elles progressent de 1,84% de par une augmentation des taux d'imposition de 2% et une attribution de compensation positive. Nous avons en effet fait le choix de recourir à l'emprunt pour financer 50% du pool routier sur les 3 années à venir.

L'attribution de compensation est un versement obligatoire de l'intercommunalité pour compenser la perte de recettes de la commune entre le transfert de la taxe professionnelle et le transfert des compétences, le Sicoval perçoit la totalité de la contribution économique territoriale.

L'atténuation de charges correspond au remboursement par l'assurance des arrêts maladie, en baisse du fait du départ en retraite d'un employé en longue maladie.

Recettes			
Chapitre	BP 2015	BP 2016	%
70 - Produits des services et du domaine	220 270 €	224 300 €	2%
73 - Impôts et taxes	1 398 824 €	1 472 736 €	5%
74 - Dotations, subventions, et participations	619 346 €	597 980 €	-3%
75 - Autres produits de gestion courante	72 650 €	72 200 €	-1%
76 - Produits financiers	20 €	20 €	0%
77 - Produits exceptionnels	4 000 €	4 000 €	0%
013 - Atténuations de charges	34 002 €	21 000 €	-38%
<b>Total</b>	<b>2 349 112,00 €</b>	<b>2 392 236,00 €</b>	<b>1,84%</b>

### Les dépenses

Un effort important a été réalisé sur les dépenses : mise en concurrence systématique, renégociation de certains contrats. Nous avons des charges incompressibles (assurances, maintenances, fluides, télécoms, etc...). Nous avons fait le choix de répartir les dépenses d'éclairage public sur 12 ans à travers un emprunt auprès du SDEHG au taux de 1,50%. C'est 57.650€ que nous dépenserons en moins sur 2016. Cependant nous avons des dépenses nouvelles ou exceptionnelles à prévoir pour un total de 33.500€, il s'agit de :

- ▶ Gestion et classement des archives de la commune 9.500 €.
- ▶ Budget sécurité (cartographie, sécurisation des points noirs, postes secours) 8.000 €.
- ▶ Budget comité culture (théâtre, concerts, manifestations culturelles) 3.000 €.
- ▶ Hydrocurage (avenue de l'Hers et ch. Roujairou) 7.000 €.
- ▶ Frais de publication dans les journaux des marchés et enquêtes publics 6.000 €.

80% des petites villes ne remplaceront pas tous les départs à la retraite, BAZIEGE n'échappe pas à la règle. Il nous faut réorganiser les services, ce qui nécessitera une polyvalence des agents.

Le non remplacement des départs à la retraite se traduira par 3 emplois de moins sur 3 ans, ce qui représentera un gain charges comprises de 111.000€/an à partir de 2018. Nous avons décidé de ne pas créer de poste à la suite du contrat « emploi avenir » qui se terminait le 31/03/2016, ce qui évitera une dépense supplémentaire de 21.000€/an. Nous allons procéder au recrutement d'un employé en remplacement de la comptable qui part à la retraite, l'objectif étant la création d'un poste à la place d'un poste et demi, ce qui représentera une économie de 15 à 20.000€/an.

Malgré tout, suite à une augmentation du nombre d'animateurs et à l'augmentation habituelle des salaires et prise en compte des 0,60% au 01/07/2016, les frais de personnel continuent à croître en 2016.

A ce jour les frais de personnel représentent encore 55,98% du budget, l'effet des départs en retraite ne commencera à se faire sentir qu'à partir de 2017, Nous avons réduit de 10% l'enveloppe des subventions aux associations, mais nous avons préservé les dotations aux écoles (fournitures scolaires et coopérative) ainsi que la subvention du CCAS.

Dépenses			
Chapitre	BP 2015	BP 2016	%
011 - Charges à caractère général	704 020 €	728 735 €	4%
012 - Charges de personnel	1 311 954 €	1 333 533 €	2%
014 - Atténuations de produits	24 200 €	37 800 €	56%
65 - Autres charges de gestion courante	225 875 €	228 128 €	1%
66 - Charges financières	66 508 €	47 640 €	-28%
67 - Charges exceptionnelles	7 800 €	6 000 €	-23%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 340 357 €</b>	<b>2 381 836 €</b>	<b>1,77%</b>

## L'INVESTISSEMENT

### Les recettes

Elles comprennent les éléments suivants :

- ▶ Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 65.405 €. (conf p.4)
- ▶ Solde emprunt atelier 159.000 €.
- ▶ Prêt relais (en attente perception subventions et FCTVA) 301.500 €.
- ▶ Cessions (un terrain Les Épis et une maison place de la Volaille) 235.000 €.

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
Opérations d'équipement	730 820,00 €	10 - Dotations, fonds divers, et réserves	65 405,00 €
Restes à réaliser	60 260,18 €	16 - Emprunt et dette assimilée	460 500,00 €
16 - Emprunts et dette assimilée	210 170,00 €	024 - Produit des cessions d'immobilisation	235 000,00 €
		R 001 - Résultat reporté	300 040,10 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 001 250,18 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 060 945,10 €</b>

### Les dépenses

Les opérations d'équipement comprennent principalement les éléments suivants :

- ▶ Atelier municipal (construction du bâtiment) 512.500 €.
- ▶ Ecoles (copieurs, rétroprojecteurs, ordinateurs...) 32.280 €.
- ▶ Investissements sécurité Coopé et local PM/CCAS 25.200 €.
- ▶ Service technique, bâtiments, entretien 23.890 €.
- ▶ Mairie (Numérisation de l'Etat Civil, armoires anti-feu, site internet) 21.000 €.
- ▶ Remplacement d'un tracteur agricole 16.000 €.
- ▶ Mise aux normes des rambardes terrain de foot (mise aux normes) 25.000 €, la fédération nous ayant accordé une subvention de 5000 €.
- ▶ Office Coopé (création d'un local pour les traiteurs) 20.000 €, nous avons obtenu une subvention de 5100 €.
- ▶ Travaux ADAP (aménagement pour Personne à Mobilité Réduite) 14.200 €
- ▶ Divers travaux bâtiments (chauffage, peintures, sécurisation..) 40.750 €
- ▶ Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées au 31 décembre ) 60260.18 €.

Les différents investissements ne seront réalisés qu'en fonction des moyens budgétaires disponibles.